



Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 29 novembre 2018

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Qui peut dire que les suppressions de postes n'ont pas d'incidence sur les conditions de travail des agents ?

Qui peut affirmer que la saignée dans les services administratifs de notre ministère n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement de notre institution ?

Qui peut exprimer qu'il ne s'agit que d'une affaire de rationalisation des moyens ?

Aujourd'hui, pour baisser les dépenses de l'Etat et réduire les déficits publics, le gouvernement applique la feuille de route d'Action Publique 2022 à l'Education nationale : 400 postes de personnels administratifs et 2600 postes dans le second degré, des missions de service public abandonnées ou confiées au privé, avec, en parallèle, un recrutement massif de contractuels et la mise en place d'un plan de départ volontaire. Le premier degré n'est certainement pas épargné, les annonces de création n'offrent aucune garantie sur le caractère statutaire des postes et le recrutement de contractuels tend à se généraliser dans notre académie pour les écoles.

A l'heure où les recteurs de région planchent sur la fusion des académies et les fusions-mutualisations de services entre rectorats, ce sont donc 400 postes d'administratifs « au moins » qui disparaîtraient, selon le ministre. Les 18 suppressions de postes en 2018 dans les académies de Rouen et de Caen, laboratoire d'essai du recteur régional, ont clairement montré les conséquences concrètes des politiques régionales académiques à venir.

Car derrière ces chiffres, c'est bien la réalité des contre-réformes qui se met en place. Alors que 40 000 élèves supplémentaires sont attendus l'an prochain dans les établissements du second degré et que les classes sont déjà surchargées, le ministre compte sur la réforme du lycée pour « rationaliser » les moyens. Comme vous Monsieur le directeur académique, notre ministre considère que « Le mot rationalisation n'est pas un vilain mot ».

Mais derrière ces mesures c'est bien les conditions de travail de tous les agents qui vont se dégrader davantage, et les conditions d'accueil remettant en cause l'égalité républicaine de notre service public.

Le ministre annonce l'ajout dans les services des enseignants d'une deuxième heure supplémentaire imposée, considérée comme une hausse de salaire, car exonérée de cotisations salariales. De qui se moque-t-on ? Les personnels n'ont pas besoin d'un « observatoire du pouvoir d'achat » pour établir les faits connus de tous. Les politiques de gel du point d'indice ont fait chuter le pouvoir d'achat des fonctionnaires de 16% depuis 2000, et les mesures PPCR, que FO a toujours combattues, tournent le dos à l'augmentation de la valeur du point d'indice, bloquent le déroulement de carrière, individualisent les rémunérations pour les soumettre aux critères de performance décidés localement...

Contrairement à certains qui aujourd'hui s'alarment des conséquences des réformes qu'ils ont eux-mêmes accompagnées voire anticipées, la FNEC FP-FO maintient son cahier de revendications. La FNEC FP-FO n'accompagnera pas les contre-réformes dans l'Education nationale.

Concernant PPCR, aujourd'hui, on en attend toujours plus des enseignants qui pourtant subissent l'arnaque des mesures PPCR, annoncées comme une revalorisation salariale par d'autres organisations syndicales signataires de ce protocole. Au passage, PPCR, c'est toujours le gel du point d'indice, c'est un salaire en 2020 qui sera à peine égal voire inférieur à celui de 2010, c'est toujours aussi peu de promu à la hors classe...

En contrepartie, le volet évaluation de PPCR a instauré le règne du mérite individuel et de l'arbitraire (contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle) qui modifie radicalement notre rapport à la hiérarchie et installe une grille d'évaluation aux critères totalement subjectifs qui remplace la note d'inspection chiffrée transparente et contrôlable. Ces appréciations posées arbitrairement (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent) remplacent le barème et permettent aux IEN de favoriser directement ou non la carrière des collègues, affaiblissant, de fait, le rôle des CAP. L'accompagnement collectif ou individuel instauré par PPCR engendre conditions de stress et remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants.

Nous rappelons à nouveau que c'est cette même logique d'individualisation qui a été imposée aux personnels administratifs. Chaque agent administratif sait ce que signifie l'individualisation de la carrière. Aujourd'hui, l'entretien professionnel conditionne une grande partie de la carrière et notamment concernant les promotions et les salaires. Il conditionne les promotions quand la valeur professionnelle de l'agent n'y est plus appréciée à partir de son activité avec objectivité. Aujourd'hui, chaque agent est renvoyé à sa relation individuelle avec son évaluateur, lui-même soumis à évaluation sur la réalisation de ses propres objectifs. L'entretien professionnel conditionne les salaires quand il est devenu le lieu de négociation individuelle du réexamen du régime indemnitaire de chaque agent.

Notre fédération départementale avec ses syndicats et son union départementale appelle les personnels de l'Education nationale à se rassembler sur des revendications claires :

- Non au démantèlement de l'Education nationale, non à la fusion des académies,
- Retrait de la réforme du baccalauréat et du lycée,
- Retrait de la réforme de la voie professionnelle,
- Abandon des politiques de suppressions de postes,
- Création des postes statutaires nécessaires, titularisation des personnels contractuels
- Abandon des mesures PPCR
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 16%
- Non au régime universel de retraites par points, maintien du Code des Pensions